

Communiqué de presse

L'Assemblée Nationale du Burundi a élu les 11 commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation

Mercredi soir le 3 décembre 2014, l'Assemblée Nationale du Burundi a élu les 11 Commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

Impunity Watch reconnaît l'étape importante qui a été franchie vers un processus de justice transitionnelle qui est nécessaire au Burundi, mais soulève un certain nombre de préoccupations liées au processus de la sélection et la provenance des commissaires.

La CVR donne la part belle aux confessions religieuses et exclut les personnalités issues de la société civile, contrairement aux vœux des populations consultées.

Mgr Jean-Louis Nahimana, Mgr Bernard Ntahoturi, membre du Conseil National de Sécurité et l'actuelle ministre des Droits de la Personne Humaine, et ancien ministre de la Justice, Clotilde Niragira, un membre très influent du parti au pouvoir le CNDD-FDD, ont été élus, respectivement Président, Vice-président et Secrétaire de la CVR. Parmi les 8 autres Commissaires, l'un est du CNDD-FDD (Clotilde Bizimana), le second est membre du Comité central de l'Uprona (Pascasie Nkinahamira), l'ancien parti unique, et un autre est membre du Frodebu Nyakuri (Didace Kiganahe). La CVR comprend aussi une personnalité de l'ethnie Batwa, la sénatrice Libérate Nicayenzi.

La composition de la CVR donne la part belle aux confessions religieuses. Ce sont au total 6 personnalités issues des confessions religieuses qui ont été élues parmi les 11 Commissaires, dont 4 clercs (deux catholiques, Jean-Louis Nahimana et Antoine Pierre Madaraga, et deux protestants, l'évêque anglican Bernard Ntahoturi et l'évêque méthodiste Onesphore Nzigo), un père jésuite (Désiré Yamuremye) et un dignitaire musulman (Cheikh Ali Shabani).

Impunity Watch reconnaît que certains des commissaires élus sont connus pour leur compassion et leur stature. Pour un processus honnête de justice transitionnelle, il sera nécessaire de s'assurer que les Commissaires pourront remplir leur mandat en leur garantissant l'indépendance nécessaire pour un travail d'une telle importance.

Cependant, Impunity Watch note l'absence des personnalités issues de la société civile, en contradiction avec le contenu du rapport des consultations nationales, qui précise que les populations consultées souhaitent que les Commissaires proviennent dans l'ordre décroissant, de la société civile, des confessions religieuses, des étrangers, du gouvernement et des formations politiques.

Suite à cette carence, Impunity Watch craint qu'il soit difficile de prouver aux yeux des victimes et de toute la population, que la CVR est une institution indépendante de tout pouvoir, national ou international, neutre dans son fonctionnement et crédible. Nous rappelons que l'un des Commissaires cristallise les tensions au sein de son église et est présumé responsable de crimes économiques graves.

Impunity Watch note aussi que la crédibilité de la CVR est également entachée par l'élection dans la division de l'Assemblée Nationale, suite au boycott de 14 députés de l'UPRONA (sur 17), comme lors du vote de la loi, ces derniers, arguant que la loi CVR ne tient pas compte des vœux des populations.

Par ailleurs, Impunity Watch constate avec préoccupation que le processus de vote a démontré que la commission ad hoc chargée de la présélection des 33 candidats parmi les 725 dossiers, a non seulement présélectionné les 33 candidats, mais aussi choisi les 11 commissaires, en violation de la loi du 15 mai 2014 de la CVR. Cette loi dispose, en son article 15, que la commission ad hoc transmet la liste définitive des candidats à l'Assemblée Nationale, qui détermine, à la majorité simple, les 11 membres de la commission, ainsi que son bureau.

En effet, si à première vue, l'ordre de passage des candidats commissaires pour expliquer leur motivation ne suivait aucune logique, deux heures plus tard, lors du vote des 11 candidats, il s'est avéré que les Commissaires élus par les députés, étaient les 11 premiers sur la liste des 33 présélectionnés !

Suite à ce vote, Impunity Watch averti que l'image que les citoyens et les victimes pourraient garder de l'Assemblée Nationale, qui est à la veille de la fin de la législature commencée en 2010, est celle d'une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs, qui tient compte d'intérêts partisans, au détriment de ceux du peuple et des victimes en particulier, qui les ont mandatés.

Enfin, consécutivement au choix d'une pléthore de personnalités issues des confessions religieuses au sein de la CVR, Impunity Watch souligne qu'il sera très difficile de prouver auprès de la population en général et auprès des victimes en particulier, que la CVR n'ambitionne pas de promouvoir le pardon pour tous les crimes, y compris les plus graves, en vue de la paix et la réconciliation. Avant ce processus de sélection, les mêmes préoccupations avaient été soulevées par un certain nombre de membres de la société civile et de l'opposition, qui craignent que le parti au pouvoir utilise la CVR pour persécuter l'opposition et au contraire pour protéger ses membres des futures enquêtes de la Commission.

Ces onze commissaires font aujourd'hui face à l'Histoire du Burundi. Jamais le processus de mise en place de la CVR n'aura été aussi loin. Leur tâche est immense et unique : faire toute la lumière sur les crimes graves qui ont jalonné l'Histoire nationale depuis l'Indépendance et ainsi garantir les droits des victimes burundaises, à la vérité mais aussi aux réparations, à la justice et à la non répétition des violences.

Impunity Watch tient à rappeler qu'une paix qui imposerait le pardon et exclurait toutes recommandations visant des poursuites pénales pour les crimes graves, serait une violation des droits des victimes et aboutirait à une paix négative.

Bujumbura, 4 décembre 2014

Impunity Watch (Burundi)
Avenue Bweru n° 30 Rohero
Bujumbura
Burundi
Tel: +257.22.275.923
+257. 22.275.924
www.impunitywatch.org